

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 du mois de février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Date de la convocation du conseil municipal : le 10 février 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, M. Patrick FRIOUX, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Michel MORACCHINI

Excusés ayant donné procuration : Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Emmanuelle FOUASSON), Mme Christianne COGNEE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à M. Philippe MAURICE), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Florence BURNEAU (donne pouvoir à M. le Maire), Mme Charlène MARIE (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absents : Mme Myriam PRAUD

Désigné secrétaire de séance : M. Jean-Maurice FOUASSON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	10	8	18	18	0	0

DEL2023-005 - Marchés Publics : Avenant aux travaux de la salle des sports « Les Cyprès »

VU le Code de la Commande Publique entrée en vigueur le 1er janvier 2020 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 04 juillet 2017, donnant accord pour le lancement d'un projet de construction d'une salle des sports dans l'impasse de la Gaudinière ;

VU la délibération du conseil municipal du 09 décembre 2020 validant le choix des entreprises pour le marché de travaux de construction d'une salle des sports ;

Par courriel en date du 03 février 2023, la société TALON SAS (1, rue de l'Industrie 85600 LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU), titulaire du marché pour le lot n°05 – *Métallerie - Serrurerie,*

informe la commune d'une modification du montant des travaux.

Le montant initial pour ce lot a été approuvé par le conseil municipal pour 76 830,00 € HT. Celui-ci est modifié afin de satisfaire la demande de pose sur le bâtiment d'une enseigne « *Salle des Sports – Les Cyprès* » avec le logo de la commune de Barbâtre.

Ainsi, pour le présent avenant, la hausse prévue est la suivante :

Avenant n°01+ 4 024,40 € HT

Suite à cette modification, le montant du marché s'élèverait désormais à 80 854,40 € HT.

VU le nouvel avenant transmis en mairie d'un montant de **4 024,40€ HT**,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **VALIDE l'avenant n°01** avec la société **TALON** pour un montant en plus-value de **4 024,40 € HT**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°01 avec la société **TALON** et le devis annexé ainsi que tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 07/03/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 07/03/2023

Le Maire,
Louis GIBIER



Le secrétaire de séance,
M. Jean-Maurice FOUASSON